

ARRÊTÉ DE CIRCULATION rue de CHÂTILLON, 54480 VAL-ET-CHÂTILLON

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon

Vu l'intervention de l'entreprise BARASSI TP pour des travaux sur les caniveaux sur la commune de Val-et-Châtillon et plus précisément rue de Châtillon, 54480

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Du lundi 08 avril 2024 à compter de 8 heures, jusqu'au vendredi 12 avril 2024, la circulation de la rue de Châtillon est ainsi modifiée:

- chaussée rétrécie ;
- vitesse limitée à 30km/h ;
- mise en place de feu tricolore ;

Article 2 :

L'entreprise BARASSI TP se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Département de Meurthe-et-Moselle
- entreprise BARASSI TP
- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- affichage.

Val-et-Châtillon, le 08/04/2024

Monsieur le Maire, Thierry CULMET

